



Nantes, le 15 mars 2020

**Objet :** passage de la France au stade 3 dans la gestion de l'épidémie du Coronavirus

Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes,

Le Président de la République a décrit la pandémie actuelle comme « la plus grave crise sanitaire qu'ait connue la France depuis un siècle » et a demandé à l'ensemble des français de limiter ses déplacements ; le Premier Ministre a annoncé des mesures fortes dès vendredi (l'interdiction des rassemblements à plus de 100 personnes), encore renforcées à 20h hier soir, en prenant la décision de fermer les lieux et commerces recevant du public et non indispensables à la vie du pays. L'épidémie est passée en phase 3.

La FSU vous demande de communiquer le plus rapidement possible avec les personnels du premier et du second degré pour leur indiquer les mesures que vous avez décidées et que vous avez communiquées aux chefs d'établissements, directeurs d'école, IEN, IA et DASEN.

Dans votre courrier, vous demandez aux directrices et directeurs d'école d'être présent·es aux horaires d'ouverture. Les annonces du premier ministre du 14 mars sont claires le télétravail est à privilégier, les directrices et les directeurs assureront la mise en place et le suivi de la continuité pédagogique sans que cela nécessite leur présence en continue dans les écoles. Comment doivent faire celles et ceux qui ont des enfants de moins de 16 ns et celles et ceux qui sont des personnes fragiles ? Nous estimons que ces personnels peuvent travailler en télétravail que ce soit pour la continuité administrative ou pédagogique.

De plus nous souhaitons vous alerter sur le fait que nos collègues, qui sont très consciencieuse et consciencieux, décident pour faire fonctionner leur école de s'y rendre avec leurs enfants. Pour nous, les enfants des enseignant·es ne doivent pas sortir des recommandations des autorités de santé. Or, des IEN acceptent voire favorisent ces situations cela n'est pas acceptable.

D'autre part, nous demandons à ce que les directeurs et directrices d'école soient prévenu·es, au plus tard à l'heure d'ouverture habituelle de l'école, du "nettoyage approfondi" de l'école (et ce d'autant plus qu'elle aura été centre de vote). A défaut d'une telle information, les directeurs et directrices n'auront pas l'assurance d'entrer dans un cadre de travail sain et sécurisé. Il en va de même pour leurs collègues et les enfants de soignant·es.

Enfin, la situation de certains établissements n'est pas clarifiée :

- Qu'en est-il des CIO ? Ils sont des lieux de passage où les ordinateurs sont utilisés par le public et les personnels, ainsi que les stylos, les tables, les chaises, etc ; les bureaux, comme les matériels placés dans les salles des professeurs, les vies scolaires ou les classes, sont partagés entre les utilisateurs et le personnel ce qui ajoute nombre d'éléments de contamination : claviers d'ordinateurs, souris, téléphones, photocopieurs, etc. Les CIO n'ont été destinataires d'aucun produit de désinfection, et l'étendue des locaux des EPLE rend difficile leur désinfection dans les délais aussi courts, fusse-t-elle prévue, ce qui ne semble pas être le cas alors que cela devrait être la priorité, comme les consignes ministérielles le stipulent : « Il convient de veiller dans cette perspective à ce que le nettoyage des établissements et l'équipement des sanitaires soit assuré de manière à ce que les personnels puissent respecter strictement les gestes barrières ».

- Qu'en est-il des établissements rattachés à l'ARS (IME, ...) ? Ils ne sont pas soumis aux règles de l'Education Nationale pour le non accueil des élèves, certains établissements sont fermés d'autres sont ouverts, mais des enseignant·es y travaillent. Ces

enseignant-es sont responsables de leurs élèves mais communiqueront les activités par tout moyen à disposition : ils et elles n'ont pas d'obligation d'être sur leur lieu de travail.

Concernant l'organisation de l'accueil des enfants de soignant-es lorsque les deux parents sont soignant-es et qu'ils n'ont pas d'autre mode de garde, nous vous demandons que le volontariat des enseignant-es soit recueilli, que les mesures préconisées par les autorités de santé doivent être respectées pour l'accueil des ces enfants. Ils et elles ne doivent pas se rapprocher à moins d'un mètre. Nous vous demandons :

- que les personnels volontaires pour accueillir les enfants dans les écoles bénéficient du matériel de protection préconisé par les autorités de santé ;
- que l'accueil des enfants des personnels soignant-es ne repose pas, seulement, sur les directions pour organiser cet accueil ;
- que l'accueil des enfants des personnels soignant-es dans les écoles se fasse en collaboration avec les collectivités locales, afin que des garderies soient mises en place par les mairies sur les temps périscolaires. Sur le temps scolaire, des garderies doivent également être mises en place par les municipalités, dans les écoles où tou.tes les enseignant.es ont de jeunes enfants (petites écoles et/ou milieu rural) et ne seront qu'en télétravail, ou sont des personnels fragiles.

La FSU vous demande, Monsieur le Recteur, de garantir la santé et la sécurité des personnels de l'Education Nationale : exposer inutilement les personnels, et prendre le risque qu'ils et elles soient contaminé-es, n'est, pour nous, pas le meilleur moyen d'engager en pratique la continuité des activités au sein de l'Education Nationale, dont la continuité pédagogique que demande M. le Ministre.

Nous restons à votre disposition pour tout dialogue sur le sujet.



Céline Sierra,  
pour la coordination académique  
du SNUipp-FSU de l'Académie de Nantes



Nelly Hervouet,  
pour le SNES-FSU de l'Académie de  
de l'Académie de Nantes



Gérard Pigois  
Pour la FSU Pays de la Loire

Copie adressée aux IA-DASEN de l'académie de Nantes